

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN888

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 36

Compléter l'alinéa 93 par les mots :

« , et au plus tard douze mois après la promulgation de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.